

# GAGNEZ À L'INTERNATIONAL

**RÉSEAU INTERNATIONAL DE LA DOUANE**

**VALIDATION**

**PROTÉGER LES CITOYENS ET L'ENVIRONNEMENT**

**RECHERCHE**

**ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU COMMERCE MONDIAL**

**CONTRÔLES**

**DOUANES & DROITS INDIRECTS**

**SOUTENIR  
LES ENTREPRISES DANS  
LEUR DÉVELOPPEMENT**



# PRODUIRE EN FRANCE AVEC LA DOUANE

**Bercy, le 16 octobre 2014**

liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DES FINANCES  
ET DES COMPTES  
PUBLICS

MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE  
ET DU NUMÉRIQUE



**Infos Douane Service**  
**0 811 20 44 44**  
COUT D'UN APPEL SELON VOTRE OPÉRATEUR  
Hors métropole ou étranger  
**+33 1 72 40 78 50**

**douane.gouv.fr**  
DOUANE ET DROITS INDIRECTS



web : douane.gouv.fr



@douane\_france



Smartphone : Douane FR

---

# VALORISER SON SAVOIR-FAIRE

---



MINISTÈRE  
DES FINANCES  
ET DES COMPTES  
PUBLICS

MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE  
ET DU NUMÉRIQUE



PRODUIRE EN FRANCE AVEC LA DOUANE

BERCY, 16 OCTOBRE 2014

# APPOSER UN « MADE IN FRANCE » SUR VOS MARCHANDISES

- Le « **Made in France** » ou le « **fabriqué en France** » est un marquage.
- Le « **Made in** » est **le marquage qui permet d'identifier l'origine d'un produit.**
- Ce marquage d'origine n'est ni **obligatoire à l'importation** dans l'Union européenne, ni lors de la **commercialisation.**
- Par contre, s'il est apposé, il doit **respecter** la réglementation.

# LE « MADE IN FRANCE » CERTIFIE L'ORIGINE, AU SENS DOUANIER

- Le marquage d'origine est fondé sur des **règles douanières** :  
**celles de l'origine non préférentielle**  
(= nationalité économique)



Un produit peut avoir une origine supplémentaire :  
**l'origine préférentielle**  
(= confère une baisse des droits de douane sur certains produits échangés entre certains pays)

➔ *Ces 2 origines ne suivent pas le même corpus de règles.*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DES FINANCES  
ET DES COMPTES  
PUBLICS

MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE  
ET DU NUMÉRIQUE



PRODUIRE EN FRANCE AVEC LA DOUANE

BERCY, 16 OCTOBRE 2014

# LE « MADE IN FRANCE », UNE RÉGLEMENTATION PRÉCISE

- **Quel fondement juridique ?**

Le code des douanes communautaire et ses annexes  
« A chaque type de produit correspond une règle d'origine »

- **Il existe deux grands types de règles pour déterminer le « Made in » :**

➔ 1 seul pays est impliqué dans la fabrication du produit :

- l'entière obtention

➔ Plusieurs pays interviennent dans la fabrication du produit :

- changement de code douanier
- règle de valeur ajoutée
- règle de transformation spécifique à certains secteurs



## Certains produits doivent être à 100 % originaires → règle de l'entière obtention



Le pays d'origine du vin est celui dans lequel le raisin a poussé.



Le vin est donc « fabriqué en France ».



MINISTÈRE  
DES FINANCES  
ET DES COMPTES  
PUBLICS

MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE  
ET DU NUMÉRIQUE



PRODUIRE EN FRANCE AVEC LA DOUANE

BERCY, 16 OCTOBRE 2014

# UNE TRANSFORMATION IMPORTANTE A ÉTÉ RÉALISÉE EN FRANCE

→ règle du changement de code douanier



Tubes en acier basiques  
d'origine **indienne**  
(code douanier : 7306)



Autres composants d'origine **française**



Balançoire fabriquée  
en **France**  
(code douanier : 9506)

La balançoire est donc « fabriquée en France ».



MINISTÈRE  
DES FINANCES  
ET DES COMPTES  
PUBLICS

MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE  
ET DU NUMÉRIQUE

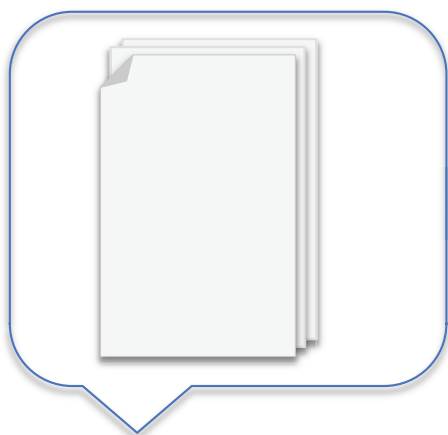


PRODUIRE EN FRANCE AVEC LA DOUANE

BERCY, 16 OCTOBRE 2014

# UNE TRANSFORMATION IMPORTANTE A ÉTÉ RÉALISÉE EN FRANCE

avec une transformation peu importante  
réalisée dans un pays tiers



Feuilles de papier  
fabriquées en **France**



Conditionnement  
des ramettes de papier  
au **Maroc**

La ramette reste donc « fabriquée en France ».



MINISTÈRE  
DES FINANCES  
ET DES COMPTES  
PUBLICS

MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE  
ET DU NUMÉRIQUE



PRODUIRE EN FRANCE AVEC LA DOUANE

BERCY, 16 OCTOBRE 2014



# UNE TRANSFORMATION INSUFFISANTE A ÉTÉ RÉALISÉE EN FRANCE



Confection de la chemise  
au **Bangladesh**



Couture des boutons  
en **France**

**La chemise ne peut prétendre au « Made in France ».**



MINISTÈRE  
DES FINANCES  
ET DES COMPTES  
PUBLICS

MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE  
ET DU NUMÉRIQUE



PRODUIRE EN FRANCE AVEC LA DOUANE

BERCY, 16 OCTOBRE 2014

# QUI ÉLABORE CES RÈGLES ?

## OÙ SONT-ELLES APPLICABLES ?

- Ces règles sont élaborées conjointement par la Commission européenne, les États membres et les fédérations professionnelles.
- Elles sont applicables dans l'Union européenne.  
Des discussions sont en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour les harmoniser au niveau mondial.



# PROTECTION ET PROMOTION DU « FABRIQUÉ EN FRANCE »

- La douane **contrôle** à l'importation les « Made in France » frauduleux faisant croire, à tort, à une fabrication effectuée en France.
- La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) contrôle la marchandise une fois celle-ci commercialisée.
- La douane **conseille** les entreprises dans leur volonté de fabriquer en France et de le valoriser.



## LE « MADE IN FRANCE », CE N'EST PAS :

- un marquage qui peut être apposé sans conditions ;
- des règles confuses ou détachées des enjeux économiques ;
- un droit de propriété intellectuelle ;
- un label privé avec son propre cahier des charges.



# COMMENT SAVOIR SI VOTRE PRODUIT EST « FABRIQUÉ EN FRANCE » ?

- Vous pouvez déposer une demande de renseignement contraignant sur l'origine (RCO) à l'adresse suivante :

---

## Direction générale des douanes et droits indirects

Bureau E1 – Cellule origine  
11, rue des deux communes  
93558 MONTREUIL CEDEX

mel : [dg-e1@douane.finances.gouv.fr](mailto:dg-e1@douane.finances.gouv.fr)

---

- Le formulaire de demande et sa notice sont disponibles sur le site Internet de la douane [douane.gouv.fr](http://douane.gouv.fr)



MINISTÈRE  
DES FINANCES  
ET DES COMPTES  
PUBLICS

MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE  
ET DU NUMÉRIQUE



PRODUIRE EN FRANCE AVEC LA DOUANE

BERCY, 16 OCTOBRE 2014

# Nos coordonnées

---

**Direction générale des douanes et droits indirects**

Bureau E1 – « Cellule origine »

mel : [dg-e1@douane.finances.gouv.fr](mailto:dg-e1@douane.finances.gouv.fr)

---



@douane\_france



MINISTÈRE  
DES FINANCES  
ET DES COMPTES  
PUBLICS

MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE  
ET DU NUMÉRIQUE



PRODUIRE EN FRANCE AVEC LA DOUANE

BERCY, 16 OCTOBRE 2014

# GAGNEZ À L'INTERNATIONAL

**RÉSEAU INTERNATIONAL DE LA DOUANE**

**VALIDATION**

**PROTÉGER LES CITOYENS ET L'ENVIRONNEMENT**

**RECHERCHE**

**ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU COMMERCE MONDIAL**

**STATISTIQUES**

**DOUANES & DROITS INDIRECTS**

SOUTENIR  
LES ENTREPRISES DANS  
LEUR DÉVELOPPEMENT



# PRODUIRE EN FRANCE AVEC LA DOUANE

Bercy, le 16 octobre 2014

liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DES FINANCES  
ET DES COMPTES  
PUBLICS

MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE  
ET DU NUMÉRIQUE



**Infos Douane Service**  
**0 811 20 44 44**  
COUT D'UN APPEL SELON VOTRE OPÉRATEUR  
Hors métropole ou étranger  
**+33 1 72 40 78 50**

**douane.gouv.fr**  
DOUANE ET DROITS INDIRECTS



web : douane.gouv.fr



@douane\_france



Smartphone : Douane FR